



Sottens, le 16 mai 2022

Avis de modification

La sortie du chemin de la Solitude sur la route de la Poudrière a changé de priorité. Dorénavant, il y a un « cédez le passage », nous vous remercions de vous conformer à la signalisation mise en place.

Ce nouvel aménagement a été légalisé par la Direction générale de la mobilité et des routes (parution dans la FAO du 14.12.2021 et affichage au pilier public).



La Municipalité